



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.6/2009/10
15 avril 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des statistiques des transports

Soixantième session
Genève, 15-17 juin 2009
Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

ÉVOLUTION MÉTHODOLOGIQUE ET HARMONISATION
DES STATISTIQUES DES TRANSPORTS

Questionnaire commun sur les transports par voies navigables intérieures

Note du secrétariat*

Conformément à son programme de travail pour la période 2008-2012 (ECE/TRANS/2008/11) (activité 02.12.1 c): «Coordination ... pour harmoniser la terminologie utilisée dans les statistiques des transports routiers, ferroviaires, par voie navigable, par conduites,...»), adopté par le Comité des transports intérieurs le 21 février 2008 (ECE/TRANS/200, par. 120), le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (CEE – Forum international des transports – CE) a révisé le questionnaire commun sur les transports **par voies navigables intérieures** afin que le Groupe de travail puisse procéder à son examen et à son approbation.

* Pour des motifs techniques, la Division des transports de la CEE a soumis le présent document après la date limite officielle.

I. INFRASTRUCTURES

PAYS:	1995	1996	1997	1998	1999
1. VOIES NAVIGABLES INTÉRIEURES [I-02]* régulièrement utilisées pour les transports [I-08] <i>Longueur au 31.12. (km)</i>					
010100. total					
<u>Canaux</u> [I-06] <i>Longueur au 31.12. (km)</i>					
010110. total					
selon le port en lourd des bateaux					
010111. jusqu'à 249 tonnes					
010112. 250 - 399 tonnes					
010113. 400 - 649 tonnes					
010114. 650 - 999 tonnes					
010115. 1 000 - 1 499 tonnes					
010116. 1 500 - 2 999 tonnes					
010117. 3 000 tonnes et plus					
<u>Fleuves/rivières et lacs navigables</u> [I-04; I-05] <i>Longueur au 31.12. (km)</i>					
010120. total					
selon le port en lourd des bateaux					
010121. jusqu'à 249 tonnes					
010122. 250 - 399 tonnes					
010123. 400 - 649 tonnes					
010124. 650 - 999 tonnes					
010125. 1 000 - 1 499 tonnes					
010126. 1 500 - 2 999 tonnes					
010127. 3 000 tonnes et plus					

* Les références entre crochets renvoient aux définitions du «Glossaire des statistiques de transport».

II. MATÉRIEL DE TRANSPORT (BATEAUX) IMMATRICULÉS DANS LE PAYS CONCERNÉ [II-02]

PAYS:	1995	1996	1997	1998	1999
1. BATEAUX AUTOMOTEURS [II-07]					
<i>Nombre au 31.12.</i>					
010100. total					
selon le port en lourd [II-21]					
010111. jusqu'à 249 tonnes					
010112. 250 - 399 tonnes					
010113. 400 - 649 tonnes					
010114. 650 - 999 tonnes					
010115. 1 000 - 1 499 tonnes					
010116. 1 500 - 2 999 tonnes					
010117. 3 000 tonnes et plus					
selon l'année de construction					
010121. avant 1949					
010122. 1950 - 1969					
010123. 1970 - 1979					
010124. 1980 - 1989					
010125. 1990 et après					
<i>Port en lourd [II-21] (1 000 tonnes)</i>					
010400. total					
selon le port en lourd					
010411. jusqu'à 249 tonnes					
010412. 250 - 399 tonnes					
010413. 400 - 649 tonnes					
010414. 650 - 999 tonnes					
010415. 1 000 - 1 499 tonnes					
010416. 1 500 - 2 999 tonnes					
010417. 3 000 tonnes et plus					
selon l'année de construction					
010421. avant 1949					
010422. 1950 - 1969					
010423. 1970 - 1979					

PAYS:	1995	1996	1997	1998	1999
010424. 1980 - 1989					
010425. 1990 et après					
<i>Puissance au 31.12. [II-23] (1 000 kW)</i>					
010200. total					
selon le port en lourd					
010211. jusqu'à 249 tonnes					
010212. 250 - 399 tonnes					
010213. 400 - 649 tonnes					
010214. 650 - 999 tonnes					
010215. 1 000 - 1 499 tonnes					
010216. 1 500 - 2 999 tonnes					
010217. 3 000 tonnes et plus					
selon l'année de construction [II-24]					
010221. avant 1949					
010222. 1950 - 1969					
010223. 1970 - 1979					
010224. 1980 - 1989					
010225. 1990 et après					
2. CHALANDS ET BARGES [II-12; II-14; II-16]					
<i>Nombre au 31.12.</i>					
020100. total					
selon le port en lourd					
020111. jusqu'à 249 tonnes					
020112. 250 - 399 tonnes					
020113. 400 - 649 tonnes					
020114. 650 - 999 tonnes					
020115. 1 000 - 1 499 tonnes					
020116. 1 500 - 2 999 tonnes					
020117. 3 000 tonnes et plus					
selon l'année de construction					
020121. avant 1949					
020122. 1950 - 1969					

PAYS:	1995	1996	1997	1998	1999
020123. 1970 - 1979					
020124. 1980 - 1989					
020125. 1990 et après					
<i>Port en lourd (1 000 tonnes)</i>					
020400. total					
selon le port en lourd					
020411. jusqu'à 249 tonnes					
020412. 250 - 399 tonnes					
020413. 400 - 649 tonnes					
020414. 650 - 999 tonnes					
020415. 1 000 - 1 499 tonnes					
020416. 1 500 - 2 999 tonnes					
020417. 3 000 tonnes et plus					
selon l'année de construction					
020421. avant 1949					
020422. 1950 - 1969					
020423. 1970 - 1979					
020424. 1980 - 1989					
020425. 1990 et après					
3. BATEAUX REMORQUEURS ET POUSSEURS [II-18; II-19; II-20] <i>Nombre au 31.12.</i>					
030100. total					
selon l'année de construction					
030121. avant 1949					
030122. 1950 - 1969					
030123. 1970 - 1979					
030124. 1980 - 1989					
030125. 1990 et après					
<i>Puissance au 31.12. (1 000 kW)</i>					
030200. total					
selon l'année de construction					
030221. avant 1949					

PAYS:	1995	1996	1997	1998	1999
030222. 1950 - 1969					
030223. 1970 - 1979					
030224. 1980 - 1989					
030225. 1990 et après					

III. ENTREPRISES, PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

PAYS:	1995	1996	1997	1998	1999
1. ENTREPRISES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR VOIES NAVIGABLES INTÉRIEURES [III-04]					
<i>Nombre d'entreprises au 31.12.</i>					
01010. total					
selon le nombre de bateaux de l'entreprise					
01011. 1 bateau					
01012. 2 - 3 bateaux					
01013. 4 - 5 bateaux					
01014. 6 - 9 bateaux					
01015. 10 - 19 bateaux					
01016. 20 bateaux et plus					
<i>Port en lourd des bateaux des entreprises au 31.12. (1 000 tonnes)</i>					
01030. total					
selon le nombre de bateaux de l'entreprise					
01031. 1 bateau					
01032. 2 - 3 bateaux					
01033. 4 - 5 bateaux					
01034. 6 - 9 bateaux					
01035. 10 - 19 bateaux					
01036. 20 bateaux et plus					
2. EMPLOI DANS LES ENTREPRISES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR VOIES NAVIGABLES INTÉRIEURES [III-06]					
<i>Nombre d'employés au 31.12.</i>					
020100. total					

PAYS:	1995	1996	1997	1998	1999
selon le sexe					
020111. Féminin					
020112. Masculin					
selon le nombre de bateaux de l'entreprise					
020121. 1 bateau					
020122. 2 - 3 bateaux					
020123. 4 - 5 bateaux					
020124. 6 - 9 bateaux					
020125. 10 - 19 bateaux					
020126. 20 bateaux et plus					
3. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN BATEAUX ET D'ENTRETIEN DE CEUX-CI DANS LES ENTREPRISES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR VOIES NAVIGABLES INTÉRIEURES <i>Montant pour l'année (monnaie nationale pour les prix courants) (millions)</i>					
03020. total					
selon la nature des dépenses					
03021. investissement [III-15]					
03022. entretien [III-17]					
4. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT PAR VOIES NAVIGABLES INTÉRIEURES ET D'ENTRETIEN DE CELLES-CI <i>Montant pour l'année (monnaie nationale pour les prix courants) (millions)</i>					
04020. total					
selon la nature des dépenses					
04021. investissement [III-14]					
04022. entretien [III-16]					

IV. Non disponible

V. MESURE DU TRANSPORT

PAYS:	1995	1996	1997	1998	1999
1. TRANSPORT DE MARCHANDISES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL					
tous les bateaux, quel que soit le pays d'immatriculation					
<i>Tonnes (1 000)</i>					
0101000. total					
selon le type de transport					
0101110. transport national [V-02]					
0101121. transport international – chargement [V-23]					
0101122. transport international – déchargement [V-24]					
0101131. transit par voies navigables intérieures à travers le pays [V-06]					
selon le type de propulsion					
0101210. bateaux pousseurs/remorqueurs					
0101220. bateaux automoteurs					
<i>Tonne-kilomètres* [V-18] (million)</i>					
0105000. total					
selon le type de transport					
0105110. transport national					
0105121. transport international – chargement					
0105122. transport international – déchargement					
0105131. transit par voies navigables intérieures à travers le pays					
selon le type de propulsion					
0105210. bateaux pousseurs/remorqueurs					
0105220. bateaux automoteurs					

* Kilomètres à l'intérieur du territoire du pays concerné.

PAYS:	1995	1996	1997	1998	1999
2. TRANSPORT NATIONAL DE MARCHANDISES [V-02] tous les bateaux, quel que soit le pays d'immatriculation <i>Tonnes (1 000)</i>					
0201000. total					
selon la distance parcourue					
0201110. jusqu'à 49 km					
0201120. 50 - 149 km					
0201131. 150 - 299 km					
0201132. 300 - 499 km					
0201140. 500 km et plus					
<i>Tonne-kilomètres* (million)</i>					
0205000. total					
selon la distance parcourue					
0205110. jusqu'à 49 km					
0205120. 50 - 149 km					
0205131. 150 - 299 km					
0205132. 300 - 499 km					
0205140. 500 km et plus					
3. RELATIONS DE TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES CHARGÉES DANS LE PAYS CONCERNÉ [V-23] tous les bateaux, quel que soit le pays d'immatriculation <i>Tonnes (1 000)</i>					
03010000. total					
selon le pays de déchargement [V-28]					

* Kilomètres à l'intérieur du territoire du pays concerné.

PAYS:	1995	1996	1997	1998	1999
4. RELATIONS DE TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES DÉCHARGÉES DANS LE PAYS CONCERNÉ [V-24] tous les bateaux, quel que soit le pays d'immatriculation <i>Tonnes (1 000)</i>					
04010000. total					
selon le pays de déchargement [V-27]					
PAYS: ALLEMAGNE/PAYS-BAS	1995	1996	1997	1998	1999
5. TRANSPORTS RHÉNANS À LA FRONTIÈRE ENTRE L'ALLEMAGNE ET LES PAYS-BAS (EMMERICH-LOBITH) tous les bateaux, quel que soit le pays d'immatriculation <i>Tonnes (1 000)</i>					
050100. total					
<u>En amont</u>					
050110. total					
selon le type de propulsion					
050111. bateaux pousseurs/remorqueurs					
050112. bateaux automoteurs					
<u>En aval</u>					
050120. total					
selon le type de propulsion					
050121. bateaux pousseurs/remorqueurs					
050122. bateaux automoteurs					
